



# *Le Technologue agroalimentaire*

Bulletin d'information de



ASSOCIATION  
DES TECHNOLOGUES  
EN AGROALIMENTAIRE INC.

**Juillet 2003 Vol. 2 No 6**

A lire dans ce numéro : Dossier défense professionnelle  
À votre agenda

**Votre association vous invite à remettre ou faire suivre ce bulletin à  
tous vos collègues et ami(e)s technologues**

## **1. Sondage sur votre pratique professionnelle**

L'Ordre des technologues professionnels du Québec, avec la participation de l'ATA, a entrepris des démarches auprès de l'Ordre des agronomes dans le but de rédiger un guide conjoint des pratiques professionnelles. Ce guide permettra de départager les actes et le champ d'exercice entre technologues professionnels et agronomes. Bref, qui peut faire quoi et jusqu'où ?

C'est l'Office des professions du Québec qui en a suggéré l'idée. Dans le secteur de la santé, qui regroupe 26 ordres professionnels, l'Office a coordonné la rédaction de guides conjoints qui concerne 13 ordres jusqu'ici. En s'inspirant de ces guides, l'OTPG entend proposer à l'OAQ le même concept. Pour y parvenir, l'ATA a besoin de votre concours. L'OAQ évoque souvent les termes **actes techniques** et **actes agronomiques**. Il faut toutefois pouvoir les définir, ce qui n'est pas le cas présentement. Il faut pouvoir tracer la frontière entre un technologue membre de l'OTPG et un bachelier en agronomie membre de l'OAQ.

Nous recourons donc à votre expérience du marché du travail pour nous aider à bien définir vos compétences et vos responsabilités. N'hésitez pas à aller dans les détails ( vous pouvez vous baser sur vos descriptions de poste afin de vous aider à énumérer les différentes activités que vous réalisez). Notez qu'il est hautement souhaitable qu'à chaque acte que vous revendiquez comme technologue professionnel, vous devez l'appuyer par la formation reçue (en spécifiant, par exemple, le cours ou le programme qui vous autorise à l'exercer de façon compétente et autonome).

Le système professionnel québécois est basé sur la formation officielle reçue, avant tout. L'expérience permet d'enrichir et de bonifier vos compétences et vos connaissances mais si elle n'est pas appuyée d'une formation de base adéquate elle ne peut être retenue. Sans vouloir vous limiter, il est bon de mentionner qu'au départ l'article 37r) du Code des professions indique qu'un technologue professionnel utilise des procédés, méthodes et normes reconnues pour effectuer des travaux. Au-delà de ces normes, procédés ou méthodes, il faut clairement établir vos connaissances ou vos compétences en se servant des cours ou programmes suivis.

Donc, nous sollicitons votre collaboration à titre de technologue professionnel impliqué dans les divers secteurs de l'agro-alimentaire afin de définir clairement les tâches reliées à chacun des groupes. Nous sollicitons vos commentaires et opinions pour répondre aux questions posées par l'Office des Professions :

**« Quelles sont les tâches ou champs de pratiques qu'un technologue peut effectuer dans son travail en fonction de la formation qu'il a reçu »**

**« Quelles sont les tâches ou champs de pratique spécifiques à l'agronome et qu'un technologue agricole ne devrait pas exécuter au cours de son travail. »**

Ce que l'Ordre des technologues professionnels, tout comme l'Office des professions, recherche c'est démontrer un état de fait dans votre pratique professionnelle. Par exemple, si la majorité des postes de supervision dans un secteur ou dans un département sont attribués, depuis des années, à des technologues professionnels, il sera facile de démontrer que l'usage fait en sorte qu'un technologue puisse détenir les connaissances ou les compétences requises pour de telles charges ou responsabilités.

Pour vos réponses, n'oubliez pas de vous identifier clairement (téléphones et adresse électronique aussi) et d'inscrire le diplôme obtenu, l'année et la maison

d'enseignement. Indiquer aussi le nom de votre employeur. Vous pouvez envoyer le tout par la poste, par fax ou par Internet d'ici le vendredi 12 septembre 2003. Plus vous serez nombreux à répondre à cet appel, mieux nous serons en mesure de brosser un tableau complet de la situation en agro-alimentaire. Il y va de notre profession !

Par la poste : OTPQ, **pour ATA**, 1265 rue Berri, Porte 720, Montréal, H2L 4X4

Par télécopieur :514-845-3643 en mentionnant *Pour ATA*

Par Internet : [techno@otpg.qc.ca](mailto:techno@otpg.qc.ca) et inscrire **Pratique professionnelle ATA** dans Objet (subject).

## 2. À votre agenda

Activité	Date	Lieu	
Golf de l'Ouest	15 août	Club de Golf d'Acton Vale	<input checked="" type="checkbox"/>
Assemblée générale	15 août	Club de Golf d'Acton Vale	<input checked="" type="checkbox"/>
Assemblée générale spéciale	15 août	Club de Golf d'Acton Vale	<input checked="" type="checkbox"/>
Golf de l'Est	5 septembre	St-Jean Port Joli	<input checked="" type="checkbox"/>

**Merci à nos commanditaires annuels**



Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière



Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe



Conseil de l'industrie Laitière du Québec



Le Salon de l'agriculteur

Groupe Dynaco

Fédération de l'UPA

L'association des transporteurs de lait du Québec

Les Industries Lassonde

Vita Distribution inc

Comax Coopérative agricole

Unicoop, coopérative agricole

Meunerie Ducharme inc

William Houde Itée

SCA de Saint-Damase

## Votre conseil exécutif à l'ATA en 2002-03

Sylvain Biron, T.P., président,  
Directeur régional au PATLQ, Tél.: (819) 373-9934,  
Fax: (819) 373-8467

Alain Paradis, T.P., 1<sup>er</sup> v.-p.,  
Représentant prod. végétale Coopérative Fédérée,  
Tél.: (450) 795-3941, Fax: (450) 795-0115

Jean-Pierre Desnoyers, TP, 2<sup>e</sup> v.-p.,  
PhytoConsul, Tél.: (450) 469-4143,  
Fax: (450) 469-4360

Vincent Giasson, T.P., trés.,  
Directeur agricole, Produits Ronald inc. filiale  
d'Industrie Lassonde, Tél.: (450) 347-5863

François Brouillard, T.P., sec.,  
Conseiller coopératif, Agropur,  
Tél.: (450) 773-6493-225, Fax: (450) 771-4394

Pierre N. Bonneville, T.P.,  
Directeur de comptes, Banque Royale, Joliette, Tél.:  
(450) 752-6321

Sandra Dagenais, T.P.,  
Représentante, SCA St-Damase

Louise Riendeau TP, BAA, Resp. du secrétariat,  
14 des Pélicans, St-Basile le Grand, Qc, J3N 1L1,  
Tél. : (450) 441-1138, Fax : (450) 441-2393,  
ata@videotron.ca

**Ne vous gênez pas, envoyez-le à vos collègues.**



ASSOCIATION  
DES TECHNOLOGUES  
EN AGROALIMENTAIRE INC.

Est un regroupement de



ORDRE DES  
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

